



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

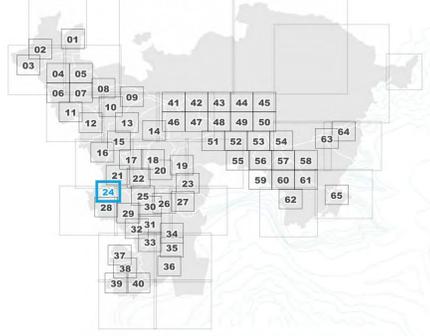
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 24
Wittersheim

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 eme



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone
- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

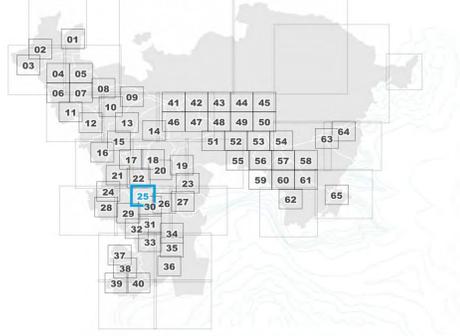
Les prescriptions

- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

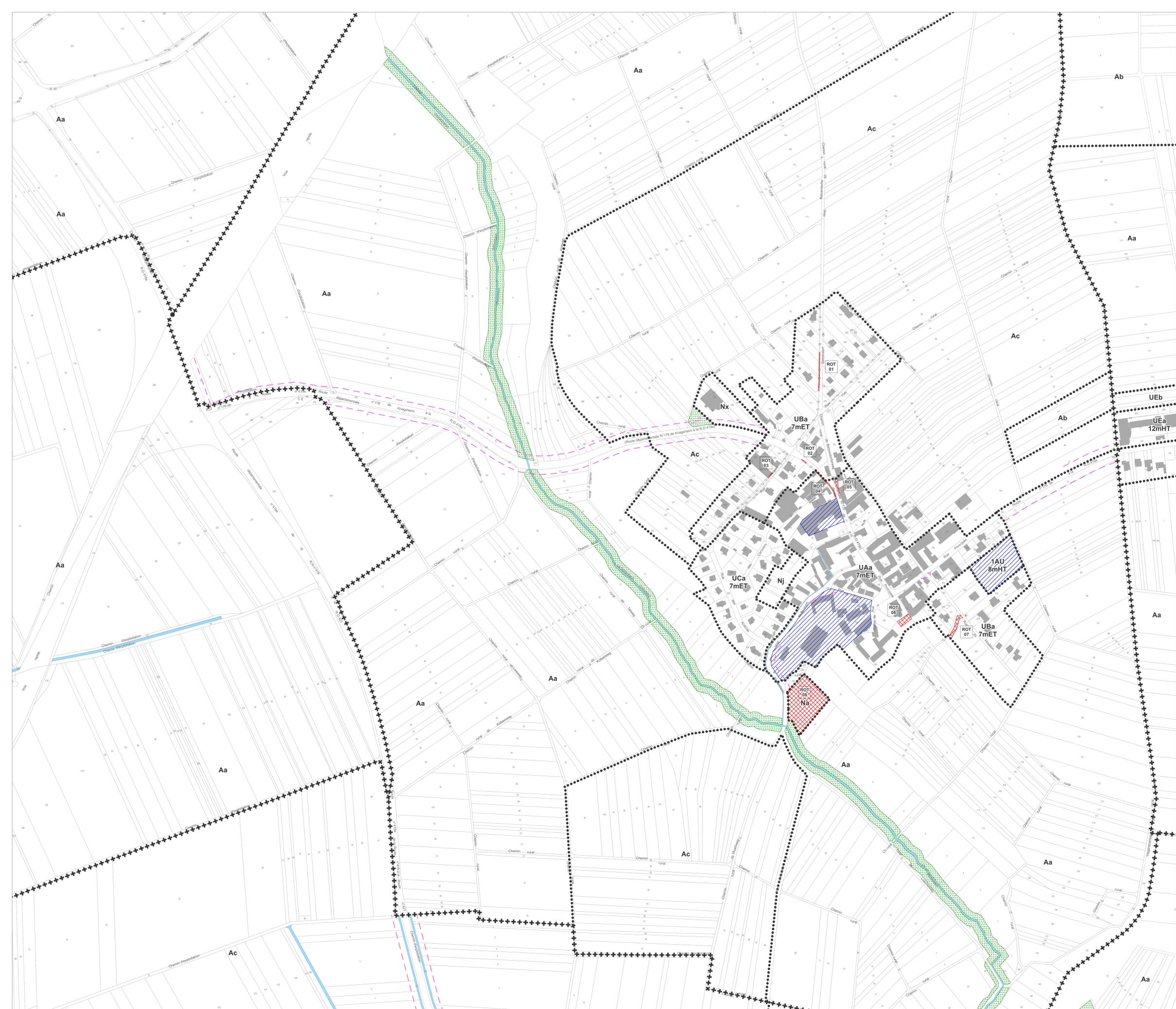
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 25
Wahlenheim

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- [Bleu clair] bâtiment de valeur patrimoniale
- [Bleu foncé] bâtiment remarquable de type 1
- [Violet] bâtiment remarquable de type 2
- [Rouge] bâtiment remarquable de type 3
- [Bleu rayé] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [Bleu pointillé] ensemble urbain cohérent
- [Rouge et blanc] autre secteur de mixité sociale
- [Bleu et blanc] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [Bleu et blanc] secteur d'entrée de vieux village
- [Vert et blanc] espace boisé classé
- [Vert et blanc] espace planté à conserver ou à créer

Les emplacements réservés

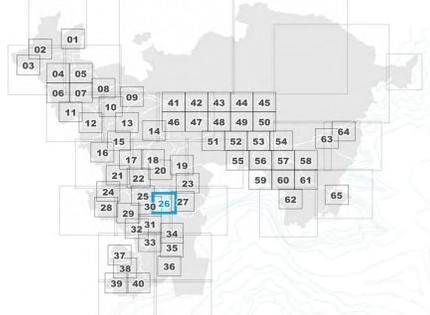
- [Rouge croisé] emplacement réservé
- [Bleu croisé] numéro d'opération

- [Vert pointillé] élément de paysage à préserver
- [Vert lisse] alignement arbre
- [Vert lisse] cortège végétal à conserver
- [Rose] marge de reculement
- [Bleu pointillé] ligne de construction
- [Violet] façade remarquable
- [Bleu lisse] clôture soumise à dispositions particulières
- [Bleu lisse] mur de clôture et porche remarquable
- [Orange] linéaire commercial et de service
- [Vert lisse] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- [Vert étoilé] élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- [Gris] bâtiment
- [Blanc] parcelle
- [Bleu] hydrographie
- [Rouge croisé] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 26
 Rottelsheim

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- [Red hatched box] emplacement réservé
- [Box with 03] numéro d'opération

Les prescriptions

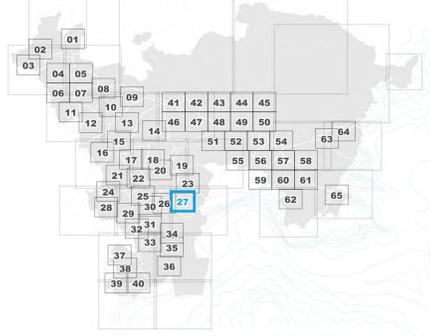
- [Blue outline] bâtiment de valeur patrimoniale
- [Dark blue outline] bâtiment remarquable de type 1
- [Purple outline] bâtiment remarquable de type 2
- [Red outline] bâtiment remarquable de type 3
- [Red hatched box] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [Blue hatched box] ensemble urbain cohérent
- [Red hatched box] autre secteur de mixité sociale
- [Red hatched box] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [Blue hatched box] secteur d'entrée de vieux village
- [Green grid] espace boisé classé
- [Green grid] espace planté à conserver ou à créer
- [Green grid] élément de paysage à préserver
- [Green circle] alignement arbre
- [Green dashed line] cortège végétal à conserver
- [Pink dashed line] marge de reculement
- [Pink dashed line] ligne de construction
- [Purple dashed line] façade remarquable
- [Blue dashed line] clôture soumise à dispositions particulières
- [Blue dashed line] mur de clôture et porche remarquable
- [Orange dashed line] linéaire commercial et de service
- [Green circle] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- [Green star] élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- [Grey box] bâtiment
- [White box] parcelle
- [Blue box] hydrographie
- [Red hatched box] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 27
Kriegsheim

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

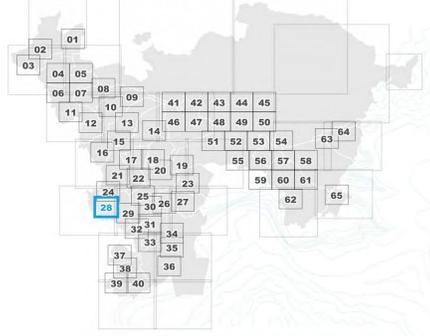
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périphérie d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- ligne de reculement
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 28
 Mommenheim

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Les prescriptions (continued)

- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

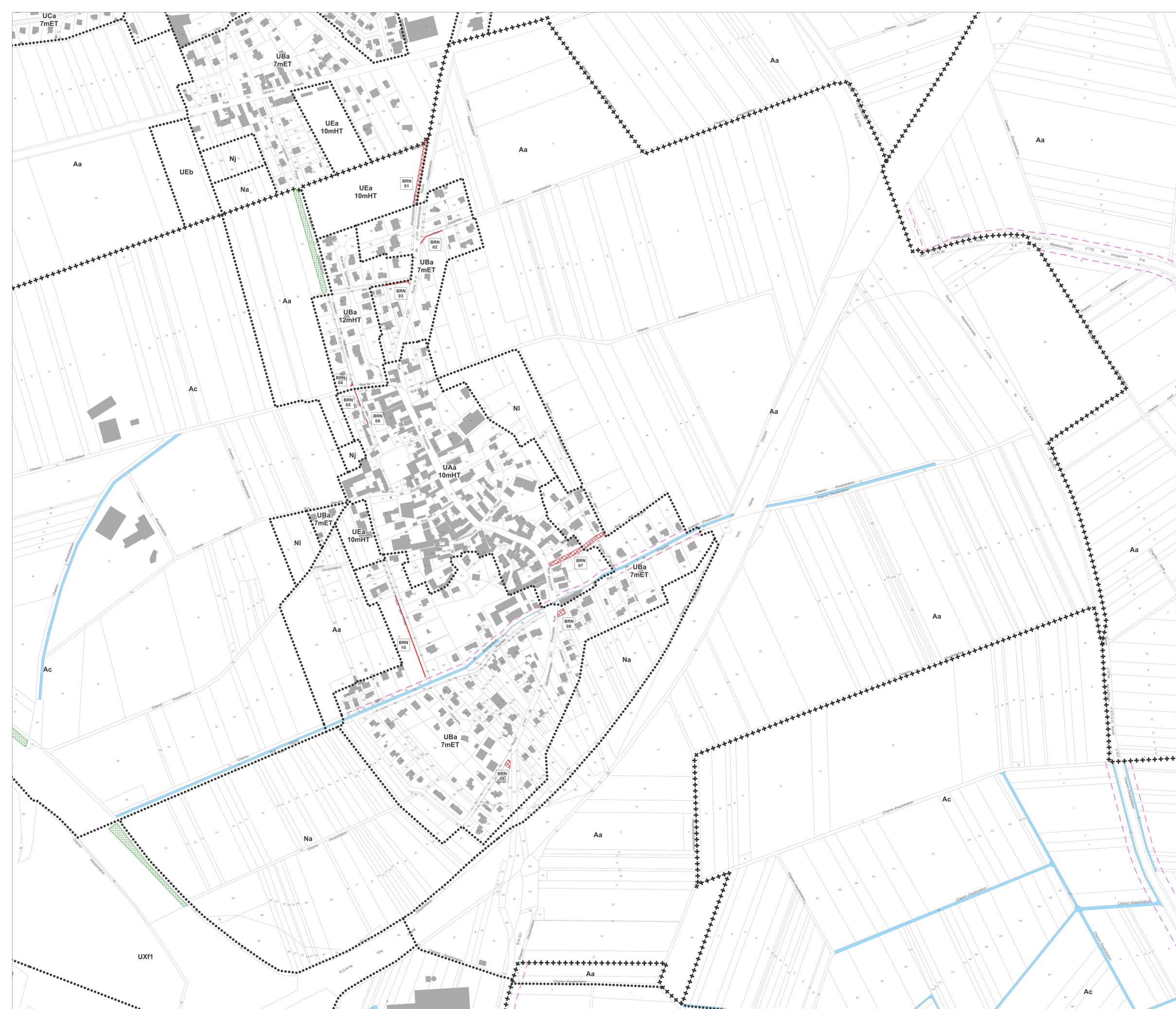
Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 29
Mommenheim

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème

Communauté d'Agglomération de Haguenau | adeus



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

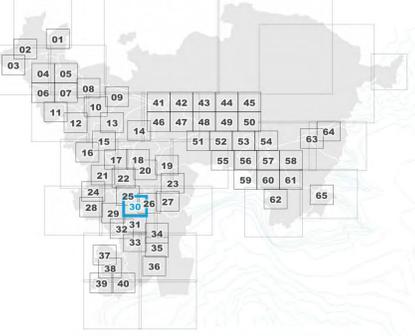
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 30
 Bernolsheim

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- [Bouton] bâtiment de valeur patrimoniale
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 1
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 2
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 3
- [Bouton] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [Bouton] ensemble urbain cohérent
- [Bouton] autre secteur de mixité sociale
- [Bouton] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [Bouton] secteur d'entrée de vieux village
- [Bouton] espace boisé classé
- [Bouton] espace planté à conserver ou à créer
- [Bouton] élément de paysage à préserver
- OOO alignement arbre
- [Bouton] cortège végétal à conserver
- [Bouton] marge de reculement
- [Bouton] ligne de construction
- [Bouton] façade remarquable
- [Bouton] clôture soumise à dispositions particulières
- [Bouton] mur de clôture et porche remarquable
- [Bouton] linéaire commercial et de service
- [Bouton] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- [Bouton] élément paysager à protéger

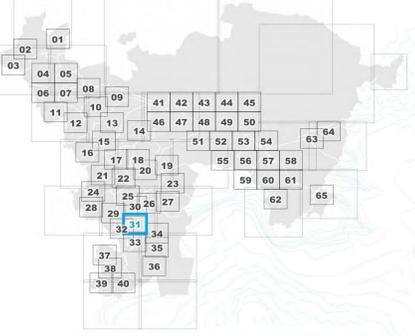
Les emplacements réservés

- [Bouton] emplacement réservé
- [Bouton] numéro d'opération

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- [Bouton] bâtiment
- [Bouton] parcelle
- [Bouton] hydrographie
- [Bouton] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 31
 Brumath

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

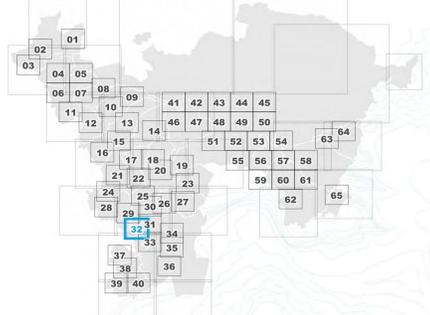
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- ligne de reculement
- marge de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

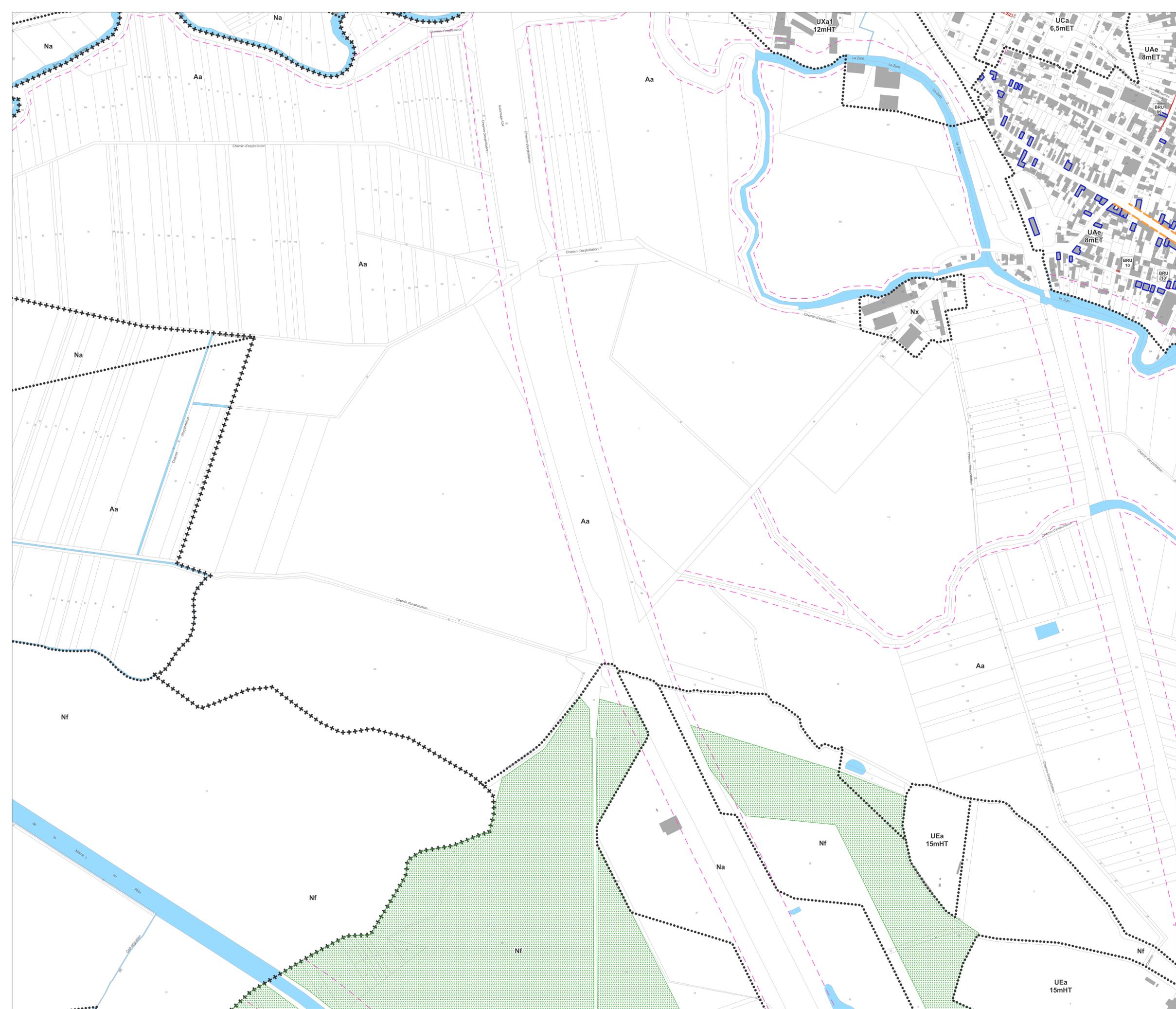
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 32
 Krautwiller

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▣ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

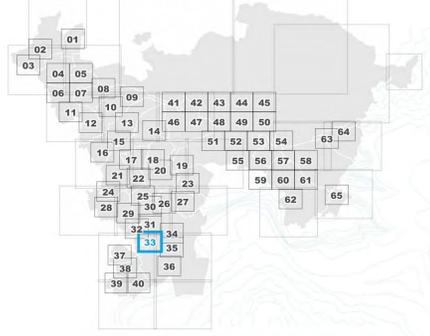
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- ligne de recullement
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ▣ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 33
 Brumath

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 eme

